



CABINET DE LA PRÉFÈTE

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 16 janvier 2017

## **AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (Ad'AP) Attention au démarchage agressif et menaçant!**

La Direction Départementale des Territoires de l'Essonne (DDT) a été alertée par plusieurs gestionnaires d'établissement recevant du public (ERP) du démarchage de sociétés proposant de réaliser une attestation d'accessibilité ou un diagnostic accessibilité par téléphone de leur établissement. Elles se recommandent de la préfecture alors qu'il n'existe aucun agrément de la part des services préfectoraux ni de ceux du ministère de l'écologie, de la mer et de l'énergie (MEME)

Ces sociétés, peu scrupuleuses, mettent en garde le gestionnaire de l'application imminente d'une sanction pénale d'un montant de 45 000 € et essaient de convaincre d'accepter leur prestation. Si vous estimez être victime de ces sociétés, vous pouvez en informer la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de l'Essonne en joignant toute preuve, à l'adresse suivante :

*DDPP : Immeuble Europe 1, 5/7 rue François-Truffaut, 91 080 Courcouronnes  
Standard : 01 69 87 31 00*

[ddpp@essonne.gouv.fr](mailto:ddpp@essonne.gouv.fr)

ou à la DDT, pôle accessibilité [ddt-accessibilite@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-accessibilite@essonne.gouv.fr)

Avant de prendre une décision engageant un financement, il est recommandé de contacter les services de l'État au 01 60 76 33 36 ou 01 60 76 33 74 qui informent sur les démarches à accomplir pour être en règle. Un pré-diagnostic peut être fait en ligne gratuitement sur le site internet du ministère du développement durable : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Outil-d-autodiagnostic-du-niveau-d.html>

Des catégories de professionnels aidant à réaliser un diagnostic d'accessibilité, préparant une attestation d'accessibilité ou un dossier d'Ad'AP sont répertoriées sur le site :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Quelle-expertise-technique-pouvez.html>

### **Contacts presse :**

**Nathalie ROUSSELET**, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)

**Catherine COURDURIE**, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [catherine.courdurie@essonne.gouv.fr](mailto:catherine.courdurie@essonne.gouv.fr)



@PREFECTURE91



prefet.delessonne